

Paris, le mercredi 25 mai 2016

Mesdames et messieurs les députés,

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Chers collègues,

Le projet de loi de visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs divise profondément le pays. La contestation sociale et syndicale est constante depuis la présentation du projet en Conseil des ministres. Au-delà de l'opposition au projet de loi travail, une crise politique se noue sous nos yeux, une crise de légitimité qu'il est très difficile de trancher. La procédure parlementaire, qui se poursuit avec un prochain examen au Sénat où la majorité sénatoriale va réécrire le texte puis le retour à l'Assemblée, ne constituera pas une sortie de crise honorable. Ni le blocage économique et social du pays ni son blocage démocratique ne sont satisfaisants.

Nous venons d'écrire au Président de la République en lui demandant de bien vouloir soumettre le projet de loi au référendum en septembre prochain.

Nous avons décidé de ne pas simplement attendre la décision présidentielle. Depuis la révision de 2008 et l'adoption de la loi organique du 6 décembre 2013, la Constitution prévoit une nouvelle procédure référendaire conjuguant initiative parlementaire et soutien populaire. La première étape de ce nouveau référendum est le dépôt d'une proposition de loi rassemblant un cinquième des parlementaires.

A situation politique exceptionnelle, il faut une réponse exceptionnelle.

Nous sommes convaincus que le référendum législatif est la voie de sortie par le haut de la crise politique que nous vivons. Cette initiative doit réunir partisans et opposants du projet de loi travail. Refusons d'être les spectateurs de l'opposition entre les manifestants et l'exécutif.

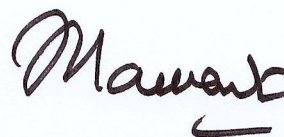
Les Français sont inquiets face aux risques de violence, notre pays est encore marqué par les attentats de 2015. Les Français sont inquiets mais ils sont adultes et tout à fait en capacité de décider de l'importance du projet de loi travail.

Tous ceux qui souhaitent être signataires de la proposition de loi déclenchant la procédure référendaire partagée peuvent nous répondre à jllaurent@assemblee-nationale.fr

Comptant sur vous, nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les députés et les sénateurs, chers collègues, l'expression de notre considération distinguée *et très cordiale*.



Christian HUTIN
Député du Nord



Jean-Luc LAURENT
Député du Val-de-Marne